



Charte de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES)

Créée en 1978, la Maison de la Nature et de l'Environnement (MNE), devenue en juin 2006 Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES), abrite des associations de défense et de promotion de la nature, de l'environnement, des droits de l'Homme et des solidarités.

Ce regroupement n'est ni le fait du hasard, ni de la seule superposition d'associations en quête d'un toit. La MRES est le résultat d'un projet élaboré progressivement à partir des engagements écologistes de ses fondateurs.

Un projet humaniste

Le 20^{ème} siècle a consacré la mondialisation et l'essor du modèle productiviste. Les modes de production et de consommation de masse ont certes permis l'élévation du niveau de vie d'une partie de la population mondiale mais ont aussi entraîné la pollution, et les risques multiples pour notre planète et pour la santé des individus, l'échange inégal entre les nations et continents, le développement de la dette du Tiers Monde, le mépris des droits de l'Homme et de l'enfant au profit de la "logique économique" et du culte de la marchandise.

D'Aldous Huxley à René Dumont, sous des formes diverses, les dérives de cette société productiviste ont été dénoncées. La MRES a été créée dans une optique de contestation de ce modèle. Dès son origine, elle a accueilli à côté des défenseurs de la nature et de l'environnement, les associations de consommateurs, les agriculteurs biologiques, les défenseurs des droits de l'Homme et de l'égalité dans l'échange Nord-Sud.

Aujourd'hui, ce qui unit l'ensemble des associations de la MRES est la référence commune au projet humaniste du développement durable : il s'agit de transmettre à nos enfants une planète en bon état de fonctionnement et génératrice d'épanouissement humain par la protection de la nature, le développement économique et le progrès social.

Une référence : le sommet de Rio

La MNE - Lille a pris en 1992 une part active à la préparation de la Conférence de RIO et à "l'autre sommet" réalisé par les ONG du monde entier. Cette participation, loin d'être une banale activité de la maison, a été un engagement et une profession de foi : lutte pour la biodiversité, pour l'approvisionnement et l'assainissement des eaux, pour la couche d'ozone, contre la pollution, l'effet de serre, les déchets toxiques mais aussi pour une démographie contrôlée, pour la santé, l'éducation, pour une agriculture équilibrée, pour le soutien aux pays en voie de développement, pour la dignité et les droits de l'Homme quels que soient le sexe, l'origine, la nationalité, la religion.

Les associations de la MRES réitèrent solennellement cet engagement en tant qu'acte refondateur de la MRES, dans la continuité de ses créateurs de 1978.

Une triple mission

Les instances d'animation de la MRES ont pour fonction d'organiser la synergie entre les partenaires : les analyses et les expériences de chacune des associations membres doivent bénéficier à tous les adhérents et à l'ensemble MRES qui a une triple mission :

1 – *Culturelle* : par ses deux centres de documentation, par les expositions qu'elle présente, par les nombreuses réunions d'information et de débat qui se tiennent dans ses murs, la MRES joue et doit continuer de jouer un rôle d'intellectuel collectif : lieu d'échange, de concertation, de confrontation mais aussi de diffusion des savoirs et des pratiques.

2 – *Citoyenne* : la MRES est un outil au service de la démocratie et de la laïcité. Non seulement elle permet aux associations de s'exprimer mais elle doit susciter et promouvoir des initiatives. Forte de ses diversités, elle doit promouvoir l'esprit critique, l'action militante responsable, la réalisation des projets et l'évaluation des résultats.

3 – *Solidaire* : la MRES n'est pas un instrument neutre, elle s'engage aux côtés des victimes des ravages de la société productiviste (victimes des catastrophes écologiques, des impérialismes économiques et politiques et des conflits qui en découlent, d'une offre de consommation exacerbée...), des doctrines racistes ou sexistes, des fanatismes religieux. La MRES utilise ses moyens matériels et humains afin de donner plus d'acuité et plus d'ampleurs aux actions menées par les associations en faveur du développement durable. Elle cherche à resituer les différentes actions dans un cadre global.

Une triple méthode

Pour ce faire la MRES se fixe une triple méthode d'intervention :

1 - le soutien militant aux associations (mise à disposition et prêt de matériel et de locaux, services gratuits, aide aux projets, recherche de financements, etc...)

2- la mise en réseau des associations afin de susciter les confrontations, les synergies et mieux dégager le caractère global des actions et ainsi favoriser leur réussite.

3- L'interpellation publique. La MRES n'est pas un parti politique, ni un syndicat, en tant que telle, elle se refuse à tout engagement partisan ou électoral. Cela ne signifie pas que la MRES doit être silencieuse sur les enjeux de notre société. La MRES pratiquera l'interpellation publique chaque fois que seront en question les valeurs humanistes, citoyennes et écologiques auxquelles elle se réfère.

Dans ce cadre, elle s'engagera auprès des associations afin de susciter réunions, colloques, pétitions, enquêtes et manifestations diverses susceptibles de mobiliser élus, décideurs, militants et citoyens.

Les responsabilités des adhérents à la MRES

La MRES ne peut remplir son rôle que grâce à la participation dynamique et régulière des associations à la vie quotidienne de la maison et aux activités décidées lors des assemblées statutaires.

Adhérer à la MRES est un engagement à s'intégrer dans le projet et dans les missions définies plus haut. Les associations adhérentes gardent leur totale liberté sur l'objet et les formes de leur intervention. Mais elles s'engagent à prendre toute leur place dans la gestion et l'animation de la MRES (participation aux AG et instances statutaires, montage et participation à des projets collectifs, valorisation des initiatives collectives, etc...).

Vivre à la MRES en simple consommateur de service serait en effet contradictoire avec l'esprit et le projet qui a suscité la création et le développement de cette maison et de son réseau.

Par cette Charte, les associations adhérentes de la MRES affirment leur volonté de mieux voir, mieux juger, mieux agir individuellement et collectivement pour le respect de la Nature et de l'Homme d'aujourd'hui et de demain, par la citoyenneté, par l'échange, par l'action en réseau, par la convivialité constructive.

Adoptée en Assemblée Générale de la MRES (ex. MNE)

le 17 novembre 2001.